

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Onze, le Lundi 19 Décembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 13 Décembre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, M. MARY, Mme PEREZ, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, MM. TOMI, BARTOLI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. BASTELICA	à	Mme POLI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme FERRI-PISANI	à	Mme PASQUALAGGI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA
M. MARCANGELI	à	Mme GUERRINI

Etaient absents :

Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme PIMENOFF, Mme SUSINI-BIAGGI, Mme PASTINI, M. RUAULT, M. SBRAGGIA, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 19 Décembre 2011

Délibération N°2011 / 305

Adoption de la Décision Modificative n° 1/ 2011. Régie avec autonomie financière du port de plaisance.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de décision modificative n°1 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance pour l'année 2011.

La décision modificative présentée aujourd'hui est un budget d'ajustements suite au refinancement des emprunts Caisse d'Epargne.

Ce projet se décompose comme suit :

- En recettes et en dépenses de fonctionnement	16 637.40 €
- En recettes et en dépenses d'investissement	261 878.82 €
Total	278 516.22 €

Les principales inscriptions concernent :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 66	Charges financières	16 637.40 €	Chap. 042	Opérations d'ordre	16 637.40 €
Total Dépenses		16 637.40 €	Total Recettes		16 637.40 €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 16	Emprunts et dettes	245 241.42 €	Chap. 16	Emprunts et dettes	261 878.82 €
Chap. 040	Opérations d'ordre	16 637.40 €			
Total Dépenses		261 878.82 €	Total Recettes		261 878.82 €

Cette décision modificative comporte en dépenses et en recettes d'investissement une inscription de 245 241.42 € pour les opérations de refinancement de la dette permettant de réduire dans les années à venir la charge financière et l'exposition au risque.

Est concerné un emprunt Caisse d'Epargne refinancé et sécurisé afin d'obtenir un taux fixe à 3.35 %.

Conformément à la comptabilité M 4, les pénalités de réaménagement de la dette capitalisée doivent faire l'objet d'inscriptions budgétaires équilibrées en recettes et dépenses. Ainsi pour la renégociation 2011 avec la Caisse d'Epargne les écritures budgétaires sont reprises dans le tableau ci dessous :

Dépenses			Recettes		
Section d'investissement			Section d'investissement		
Chap 48 Charges à répartir	16 637.40	Opération d'ordre	Chap 16 Emprunts et dettes	16 637.40	Opération réelle
Section de fonctionnement			Section de fonctionnement		
Chap 66 Charges financières	16 637.40	Opération réelle	Chap 79 Transferts de Charges	16 637.40	Opération d'ordre

Tels sont les principaux éléments de la décision modificative n°1 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,
Vu la loi n° 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu l'article R 221-19 du code monétaire et financier,
Vu l'article 2021 du code civil,
Vu le vote du budget primitif 2011 intervenu le 20 décembre 2010 (Délibération n° 2010/288),
Vu le vote du budget supplémentaire 2011 intervenu le 26 Septembre 2011 (Délibération n° 2011/226),
Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 16 décembre 2011.

**ADOPTE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

La décision modificative n° 1 de l'exercice 2011 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance telle que précisée dans le document annexé.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs et d'un affichage en mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACIO, les jours, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE MAIRE,

Simon RENUCCI